

N/REF : AP0009 – V4 du 1^{er} juin 2018

TARIFS 2018

Applicable à partir du 1^{er} juin 2018

1. Droits d'enregistrement des Profils Environnementaux Produits (PEPs)

Le droit forfaitaire à acquitter par les entreprises pour l'enregistrement des PEP est établi en fonction de leur statut vis-à-vis de l'association P.E.P.. Le montant est donné dans le tableau ci-dessous :

Statut de l'entreprise	Droit forfaitaire d'enregistrement par PEP
entreprise membre de l'Association P.E.P	250 euros HT
entreprise non membre de l'association P.E.P. et adhérent à un syndicat professionnel membre de l'Association P.E.P	550 euros HT
entreprise non membre et n'appartenant pas à un syndicat membre de l'Association P.E.P	850 euros HT

Lorsque des PEPs collectifs, sont enregistrés par des syndicats professionnels, la même règle s'applique :

Statut du syndicat professionnel	Droit forfaitaire d'enregistrement par PEP
Syndicat professionnel membre de l'Association P.E.P	1000 euros HT
Syndicat professionnel non membre de l'Association P.E.P	3000 euros HT

Ces montants sont indépendants du nombre de PEP déposés.

2. Droits d'adhésion à l'association P.E.P.

Pour adhérer à l'association, contacter l'association P.E.P. contact@pep-ecopassport.org

